

## SEANCE DU 4 septembre 2020

Une convocation établie par Monsieur BOULMER Jean-Claude, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 28 août 2020. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 4 septembre 2020 à 20H30, à la mairie.

**Présents :** BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATAIS Dominique, HONORÉ David, MOUCHOUX Mickaël, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, SELOSSE Fabienne, LE GALLAIS Julien, NESTORET Steve, CHEVALIER Rémy, BINOIST Christophe, NGUYEN-QUAN Christian, LE NABEC Marie-Laure

**Excusé :** PIOT Gaël

HONORÉ David a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**- *Réhabilitation des logements à l'étage du Foyer Rural***

- Sollicitation de subventions auprès du Département au titre de la Dynamisation des centres bourgs et auprès de l'Etat au titre de la DETR et DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

**2020-61 : Réhabilitation des logements à l'étage du Presbytère-Autorisation de dépôts de dossiers de demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la visite des bâtiments communaux, la commission a pu constater l'inutilisation de la surface totale de l'étage du Presbytère.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département a reconduit en février dernier son appel à dossier pour encourager les collectivités à entreprendre des actions de redynamisation de leur centre bourg par le développement de l'habitat, des équipements, des services et l'animation des territoires.

Aussi pour satisfaire les demandes de logements de T1 ou T2 de jeunes en apprentissage, en recherche d'un premier emploi, en remplacement dans le milieu agricole, auprès de l'usine Novandie, chez les artisans ou tout autre demande, il pourrait être envisager de réhabiliter les logements à l'étage du presbytère.

Aussi, afin de pouvoir financer une partie des travaux, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subventions :

- dans le cadre de la dynamisation des centres bourgs afin d'encourager les collectivités à entreprendre des actions de dynamisation de leur centre bourg par le développement de l'habitat, des équipements, des services et l'animation des territoires
- et dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de réhabilitation des logements à l'étage du presbytère tel que présenté par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention « Dynamisation des Centres Bourgs » et une subvention DETR et DSIL pour 2021 auprès de l'état.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2020-62 : Désignation du représentant au syndicat Mixte Couesnon Aval**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le conseil municipal au sein du Comité Syndicat Mixte du Couesnon Aval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, un délégué titulaire et un délégué suppléant :

**Délégué titulaire** : BATAIS Dominique

**Délégué suppléant** : CHEVALIER Rémy

### **2020-63 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.C.T.O.M.)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée la désignation des délégués de Marcillé-Raoul au sein du Comité Syndical Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) par l'organe délibérant de Couesnon Marches de Bretagne (délibération n°2020/115/020/5.3 du 30 juillet 2020)

Titulaire : PRUNIER Dominique

Suppléant : BOULMER Jean-Claude

Monsieur BOULMER Jean-Claude étant absent excusé lors de cette réunion explique aux membres du Conseil Municipal que la charge des différentes missions qui lui incombe ne lui permettront pas de participer aux réunions du Comité Syndical Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la désignation du délégué titulaire et propose la désignation de Monsieur LEGALLAIS Julien en tant que délégué suppléant à la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne en remplacement de Monsieur BOULMER Jean-Claude.

### **2020-64 : Désignation d'un référent élu à l'office des Sports et Loisirs de Couesnon Marches de Bretagne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un référent élu qui représentera la commune à l'office des Sports et Loisirs de Couesnon Marches de Bretagne.

Le Conseil municipal désigne un titulaire et un suppléant :

Titulaire : MOUCHOUX Mickaël

Suppléant : BEAUCHER Jean-Luc

### **2020-65 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2019**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, David HONORÉ présente à l'assemblée le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport qui a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019, appelle les mêmes observations que les années précédentes sur les eaux parasites pour lesquelles la société fermière a été mandatées. Il reste consultable en mairie.

### **2020-66 : Avis d'enquête publique préalable à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et autorisation environnementale pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval (enquête prévue initialement du 23 mars 2020 au 22 avril 2020 et reportée du 25 août 2020 au 25 septembre 2020).

### **2020-67 : Investissements**

Après examen, le conseil municipal accepte, l'unanimité, le devis de chez LP MOTOCULTURE d'un montant de 1062,50 € (H.T.) pour l'acquisition d'un sécateur à batterie MAKITA. Le matériel présenté lors de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020 (n° délibération 2020-57) n'est plus référencé chez le constructeur. La dépense sera inscrite à l'article 2188 du budget primitif Commune 2020.

### **2020-68 : Retrait de la délibération n°2020-32 du 26 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020-32 du 26 mai 2020 autorisant le conseil municipal à déléguer un certain nombre de compétences prévues à l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date 20 juillet 2020 qui exposent que le conseil municipal n'a pas défini précisément la délégation prévue par l'alinéa suivant de l'article L.2122-22 du CGCT :

*3° Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2020-32.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer la délibération n°2020-32 du 26 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal consenties au Maire.

### **2020-69 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € par sinistre.

## Désignation d'un référent élu RGD

Monsieur NGUYEN Christian est désigné référent élu RGD pour représenter la commune lors des réunions d'informations.

## 2020-70 : Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la présidente de la section « Zumba » de la commune de St Rémy pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'occasion de leur atelier de danse « Zumba » (le jeudi soir de 18h15 à 21h15). En effet, les conditions sanitaires actuelles de distanciation à respecter, ne permettent pas l'accueil des 3 groupes d'une vingtaine de personnes dans la salle de St Rémy.

Considérant que plus d'une vingtaine d'adhérents originaires de Marcillé pratiquent cette activité au sein de cette association, et que la salle de Marcillé permet d'accueillir dans de bonnes conditions, le conseil municipal, donne un avis favorable à cette demande et décide de la mettre à titre gratuit à charge pour l'association comme pour les autres de respecter les règlements en vigueur dans cette salle et notamment celui lié à la COVID.

## Questions diverses

- Elections départementales et régionales fixées en mars 2021 (le jour restant à définir)
- Reprise des activités *couture et jeux de société*. En respect des mesures sanitaires actuelles, un règlement intérieur va être préparé pour l'utilisation de la salle derrière la mairie
- Afin d'enrayer la propagation du virus COVID-19, les salles sollicitées pour des événements privés propices au non-respect des mesures barrières, notamment festives, ne sont plus mises à la location, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- Un point est fait sur la rentrée scolaire 2020-2021. Un nouveau directeur a pris ses fonctions à l'école de Marcillé-Raoul, Monsieur ARZEL Thomas.
- Débordement de déchets à l'aire grillagée & au lieu-dit « la Gauguerais »
- Les Buttes du Châtel :
  - Le dimanche 20 septembre 2020 sur le site du Châtel, La Commune et l'APPAC proposent des animations gratuites dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.
  - du 14 au 18 septembre, journées réservées aux scolaires ; visite du site et découverte du chantier de fouilles en présence des archéologues du CeRAA.
  - Les mercredis du patrimoine. Un après-midi par mois, le Club Patrimoine de Couesnon Marches de Bretagne (destiné à un public âgé de 8 à 14 ans), participe à des projets de valorisation du patrimoine.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne doit procéder prochainement à la répartition du FPIC 2020 entre les communes du territoire.
- Travaux de réaménagement de la salle de palets (ancien patronage) proposés à l'assemblée doivent être menés après accord de tous les utilisateurs des lieux.
- Renouvellement de la commission de conciliation en matière d'urbanisme. Cette commission, en formation restreinte au seul collège des élus, est également chargée d'émettre chaque année un avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation (DGD) en matière de documents d'urbanisme (article R.1614-41 du CGCT).
- Journée de la mucoviscidose à Tremblay, le dimanche 27 septembre 2020.
- Réalisation d'un meuble clos sur la scène de la salle polyvalente pour le rangement de la sono appartenant à l'A.S.C.